

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2008



DÉLIBÉRATION N° 2008/3



Avis sur le programme de surveillance de l'état des eaux du bassin Réunion



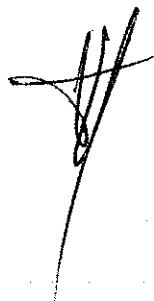
Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

Vu le projet d'arrêté relatif au programme de surveillance du bassin Réunion et son annexe

Emet un avis favorable au programme de surveillance de l'état des eaux du bassin Réunion.

27 FEV. 2008
Saint-Denis, le

Le Président du Comité de bassin Réunion



Daniel THOLOZAN